

FAITS DIVERS / JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Escroquerie : Moov Canada School dans le collimateur de la justice

L'AFFAIRE en voie d'être examinée au Palais de justice de Libreville intéresse plusieurs familles victimes de la structure qui semble avoir fait banqueroute.

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES promoteurs de Moov Canada School, une structure censée faciliter l'inscription et le déplacement des nouveaux bacheliers au Canada, sont dans la tourmente. Et pour cause : certaines familles auraient payé les frais liés à la prise en charge de leurs enfants, qui, contre toute attente, se trouvent à ce jour toujours sur le sol gabonais. D'où le remboursement desdits frais exigé à sieur Ndong et associés, à défaut d'apporter les preuves attestant de ce que la procédure des inscriptions est effectivement allée à son terme. C'est à la suite de la plainte de Marie-France Ango-Obiang, la mère d'une bachelière de 2018, que le premier responsable de Moov Canada School a été dernièrement convoqué à la Direction générale des recherches (DGR) et à la Préfecture de police, puis déféré devant le parquet de Libreville. En juillet 2019, la plaignante entre en contact avec la structure dans le cadre des démarches visant à envoyer sa fille étudier au Canada. Marie-France Ango-Obiang remet 2 millions 500 mille francs à sieur Ndong. Lequel va d'ailleurs contracter un prêt de 500 mille francs

après de cette dernière. Dans les 2 millions 500 mille francs exigés, le prestataire inclut l'ouverture du dossier à hauteur de 500 mille francs, 2 millions de francs pour l'entame des recherches de l'établissement, la préinscription et les démarches en vue de l'obtention du visa. Le dossier étant complet, selon le directeur de Moov Canada School, la bachelière était d'abord censée voyager en septembre 2019. Puis en janvier 2020. Avant cette date butoir, Mme Ango-Obiang s'entend dire, en octobre 2019, que les parents doivent disposer d'un minimum de 15 millions de francs dans leurs comptes. La preuve que ces derniers pourraient subvenir sans problème aux besoins de leur enfant. Le nom d'un établissement de microfinance ayant pignon sur rue à Libreville sera communiqué à la dame au passage. En janvier 2020, Moov Canada School presse la parente de justifier d'un relevé bancaire attestant les 15 millions de francs ou plus en compte. À défaut d'un contact pouvant se porter garant de l'enfant au Canada. Marie-France Ango-Obiang choisit la seconde option et les documents signés par un no-

taire seront remis en mains propres au manager de la structure, en juin 2020. Sauf que depuis cette date, c'est pratiquement silence radio, le Covid-19 devenant par ailleurs le nouvel argument brandi par le prestataire dont le siège social a entre-temps disparu. Pis, le contact devant accueillir l'étudiante au Canada a perdu son emploi. Et pendant que Mme Ango-Obiang opte pour le remboursement, qui lui permettrait de fi-

nancer les études de sa fille sur le plan local, sieur Ndong la rassure de ce qu'il pourrait maintenant envoyer l'enfant apprendre aux États-Unis. " Cela fait maintenant 3 ans que mon enfant n'est toujours pas partie, alors que je me suis acquittée de toutes les modalités. 3 ans également que le promoteur de Moov Canada School refuse de me rembourser ", indique la plaignante, qui réclame en plus des dommages et intérêts pour le préjudice

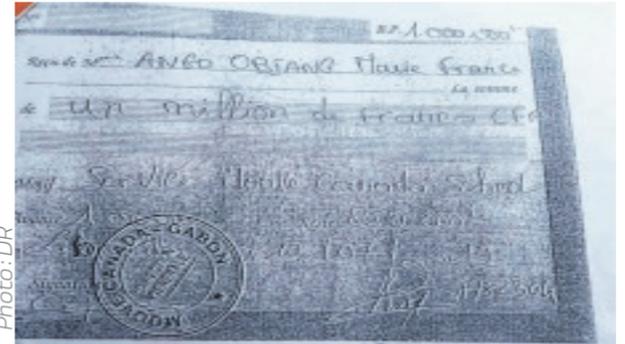


Photo: DR

L'un des reçus délivrés à Mme Ango Obiang, le 10 juillet 2019.

moral subi. Du côté du Palais de justice de Libreville, les magistrats en charge du dossier attendent la programmation de l'audience pour toute la lumière sur ce dossier qui compterait sans doute plusieurs victimes. *Affaire à suivre.*

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'EQUIPEMENT ET DES INFRASTRUCTURES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 27 Avril 2021
 Appel d'offres : N° 006/MTPEI/SG/BOIS PLATELAGES-2021
 Nom du projet : Fourniture et livraison de bois de platelage dans les Directions Régionales.
 Source de financement : COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL (CAS)

1. OBJET
 Le Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures lance un appel d'offres national ouvert pour la fourniture et la livraison de bois de platelage dans toutes les Directions Régionales pour une période de dix (10) mois.

2. ALLOTISSEMENT
 Le présent appel d'offres est réparti en quatre (04) lots suivants :

N° lot	UNITE
01	Direction Régionale des Infrastructures du Nord-Ouest
02	Direction Régionale des Infrastructures du Nord-Est
03	Direction Régionale des Infrastructures du Sud-Ouest
04	Direction Régionale des Infrastructures du Sud-Est

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot en termes de personnel, de matériel, de capacité de financement et de logistique sous peine de rejet. Le marché sera attribué lot par lot.

3. PARTICIPATION
 Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDO du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
 En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public sis au Centre-ville de Libreville d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot sur présentation d'un ordre de recette de la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante:

Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures
 Secrétariat Général
 BP 49 Libreville, 1^{er} étage bâtiment annexe

6. CRITERES D'EVALUATION
 Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
 Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 28 Mai 2021 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre toutes taxes comprises (ttc). A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
 Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLS
 Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 28 Mai 2021 à 11 heures dans la salle de réunion sise au 1^{er} étage du bâtiment principal du Ministère en charge des Travaux Publics.

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OVSAPHE

Le Ministre des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures



Léon Arnel BOUNDJA BOUNDJA